



### Domaine d'utilisation\*



INDUSTRIE CHIMIQUE    INDUSTRIE LOURDE    INDUSTRIE LÉGÈRE    GROS OEUVRE    AGRICULTURE

### Caractéristiques techniques

**Masque panoramique.**

**Matière:** polycarbonate.

Joint facial étanche en silicone.

**Traitement:** anti-buée et anti-rayures.

Harnais de maintien (sur la tête et derrière le cou), avec 4 brides réglables.

Prévu pour adapter deux filtres (vendus séparément).

Soupape d'expiration MAXIFLOW.

**Livré dans un sac de transport.**

**Coloris:** noir et bleu.

**Poids:** 440 g.

**Conditionnement:** carton de 4 pièces.

**Sous-conditionnement:** sachet individuel.

### Avantages

- > **Solidité renforcée** (polycarbonate noir et rebord plus épais).
- > **Léger, compact & confortable** (répartition du poids, filtres latéraux et joint facial souple en silicone).
- > **Soupape d'expiration MAXI FLOW** (réduit température, humidité et teneur en CO<sub>2</sub>).
- > **Ajustement rapide & facile** (4 brides réglables).
- > **Remplacement simple des filtres** (fixation à baïonnette).
- > **Nombreux filtres compatibles.**



### Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III**.  
Certifié par **APAVE Sudeurope SAS**, organisme notifié n°0082.

## EN 136 : 1998



CE 0082

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

## NORMES

<b>EN 136</b>	Appareils de protection respiratoire: masques complets.
<b>EN 140</b>	Appareils de protection respiratoire: demi-masques et quarts de masques.
<b>EN 143</b>	Appareils de protection respiratoire: filtres à particules.
<b>EN 14387</b>	Appareils de protection respiratoire: filtres anti-gaz et filtres combinés.
<b>EN 149</b>	Appareils de protection respiratoire: demi-masques filtrants contre les particules

## EN 14387 - TYPE DE FILTRE

<b>A (Marron)</b>	Contre certains gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition supérieur à 65°C spécifiés par le fabricant.
<b>B (Gris)</b>	Contre certains gaz et vapeurs inorganiques spécifiés par le fabricant.
<b>E (Jaune)</b>	Contre le dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs spécifiés par le fabricant
<b>K (Vert)</b>	Contre l'ammoniac et les dérivés organiques aminés spécifiés par le fabricant.

## EN 143 - CLASSE DU FILTRE

<b>P1</b>	Faible capacité
<b>P2</b>	Moyenne capacité
<b>P3</b>	Haute capacité

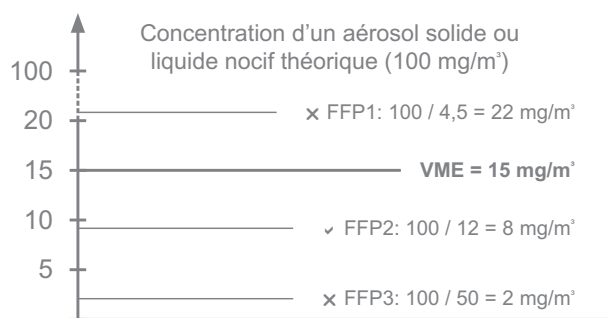
Les classes sont indiquées à la suite du type d'environnement

## EN 149 - DURÉE D'UTILISATION

<b>NR</b>	Usage unique
<b>R</b>	Réutilisable (plus d'une journée de travail)
<b>D</b>	Capacité respiratoire et durée de vie améliorées (test de colmatage à la poussière de dolomie) Faible augmentation de la résistance respiratoire lorsque le filtre est chargé en particule

## EN 149 - DOMAINE D'UTILISATION

<b>FFP1</b>	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques. Concentrations: jusqu'à 4,5 x VME ou 4 x APF.
<b>FFP2</b>	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques, de faible à moyenne toxicité. Concentrations: jusqu'à 12 x VME ou 10 x APF.
<b>FFP3</b>	Contre les aérosols solides et liquides non-toxiques de faible à haute toxicité. Concentrations: jusqu'à 50 x VME ou 20 x APF.



Pour cet exemple, le masque FFP2 est le plus adapté. Le FFP1 n'apporte pas une protection suffisante alors que le FFP3 surprotège l'utilisateur.  
VME = valeur moyenne d'exposition. C'est la valeur limite d'un gaz ou d'une poussière (exprimée en ppm ou mg/m<sup>3</sup>) à laquelle un individu peut être exposé durant une journée de travail (8h/jour) durant toute sa vie professionnelle, sans risque pour sa santé.  
APF = facteur de protection attribué.

